



PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

- 1- LE ZONAGE**
- Limite de zone ou limite de secteur de zone
 - UA** Désignation de zone
 - Aa** Désignation de secteur de zone
- 2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES**
- 1 Numéro
 - 15
 - Vole publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir
- 3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Crues de la Moder :
- Zone Inondable
 - Bande de sécurité inconstructible (largeur 50m)

Liste des emplacements réservés

N°	VOCATON	BENEFICIAIRE
1	Plateforme multimodale	Communauté de Communes du Val de Moder
2	Bouclage de l'impasse Godar	Communauté de Communes du Val de Moder
3	Voie d'accès à la zone 2 AU	Communauté de Communes du Val de Moder
4	Élargissement du chemin rural	Communauté de Communes du Val de Moder
5	Piste cyclable	Communauté de Communes du Val de Moder
6	Voie d'accès à la zone 2 AU	Communauté de Communes du Val de Moder

PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MODER
 BITSCHOFFEN, ENSWALLER, KINDELLEN, NIEDERMODERN, PFAFFENHOFFEN, UBERACH, UHWALLER, LA WALCK

COMMUNE DE NIEDERMODERN
PLAN DE REGLEMENT AU 1/2000

Elaboration le 13 mars 2014

Modification n°1 APPROBATION

VOU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 JUIN 2016

A PFAFFENHOFFEN LE 14 JUIN 2016

LE PRESIDENT Jean-Denis ENDERLIN

Déclaration de projet portant Mise en Compatibilité du PLU

APPROBATION

VOU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 JUIN 2016

A PFAFFENHOFFEN LE 14 JUIN 2016

LE PRESIDENT Jean-Denis ENDERLIN